

## **Rapport de la commission chargée d'étudier la motion et le postulat de M. le Conseiller Carrard au sujet de la Gestion des déchets à Nyon**

---

Nyon, le 3 mai 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Prévidoli, Forel (absente) et MM Carrard, Colomb, Füglistler, Gay (excusé) et Saugy (président rapporteur) s'est réunie le 2 mai 2011 en présence du Municipal Claude Dupertuis qu'elle remercie pour sa disponibilité et les explications fournies.

Monsieur Carrard expose son point de vue et les éléments qui l'ont amené à déposer cette motion et ce postulat. Pour lui et en résumé la Municipalité fait fausse route dans l'idée de la création d'une super déchetterie au lieu de faciliter au maximum le tri des déchets par les citoyens en développant, par exemple, un réseau de collecte et d'éco points plus denses.

Monsieur Dupertuis, donne sa version, sur l'utilité d'une déchetterie qui serait aussi une station de transfert et explique que son service a mûrement réfléchi le concept initialement présenté au Conseil. Il précise que tous les détails du concept municipal sur la gestion des déchets seront dans le rapport qu'il présentera, dans l'hypothèse où le Conseil accepte de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Il est noté que l'élaboration de ce rapport ne sera pas un énorme travail compte tenu du fait que le concept a déjà été mûrement réfléchi.

Après un tour de table la commission isole les éléments suivants :

- Il n'est pas question de remettre en cause la fermeture de la déchetterie de Bourgogne
- Il faut mettre en place un concept de gestion des déchets moderne voir futuriste
- Il est important d'avancer rapidement avec ce dossier
- Il faut trouver des solutions permettant de débloquer la situation

La commission, après, réflexion et à l'unanimité arrive à la conclusion que la meilleure solution afin de faire avancer rapidement ce dossier et d'obtenir un consensus le plus large possible est de demander à la Municipalité de présenter un rapport dans lequel elle exposerait clairement et en détail sa vision de la gestion des déchets à Nyon. Ce rapport pourrait ainsi être débattu, chacun pourrait faire valoir ses arguments et une fois accepté il en découlerait les différents préavis de réalisation.

La commission décidant de proposer au Conseil de prendre en considération le postulat de Monsieur Carrard celui-ci décide de retirer sa motion. La commission en prend bonne note et les conclusions de son rapport portent donc sur le postulat uniquement.

### **En conclusion**

Au vu des arguments avancés ci-dessus et lors de la séance, la commission propose au Conseil de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Elle invite la Municipalité à présenter un rapport contenant un projet exposant le concept sur la gestion des déchets et déterminant les priorités et le calendrier. De ce rapport découleront les préavis de réalisation. Elle lui suggère de tout faire pour d'obtenir le consensus avec le Conseil communal en passant, par exemple, par la voie de la consultation des groupes politiques avant de déposer la version définitive de son rapport.